



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E211302

VALABLE JUSQU'AU 10/09/2027

ÉDITÉ LE

17/07/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/10/2024

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 04/04/2025

10 000

Raison sociale : MOOG BATISSEUR BOIS - KS BOIS

10 RUE AMPERE  
67720 H1/4RDT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC STRASBOURG

Siret : 934 945 742 00021

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4774907

Assurance Responsabilité Travaux :  
QBE 0310011994

Assurance Responsabilité Civile :  
QBE 0310011994

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 03 88 20 24 18

Portable : 06 74 08 97 97

Fax :

Site Internet :

E-mail : bienvenue@moogbois.fr

Responsabilité légale :  
KS TRAVAUX (934 945 742) / VELTY THOMAS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 42

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                   | * Date d'attribution |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 2312 | Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE | 11/09/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 11/09/2025         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 11/09/2025         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur       | 11/09/2025         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.